

2008-1295
25-AUG-2009

ISOMATE[®]-CM/OFM TT

PAR CONFUSION SEXUELLE POUR LE CONTRÔLE DU CARPOCAPSE DE LA POMME (*Cydia pomonella*), DE LA TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER (*Grapholita molesta*), PETIT CARPOCAPSE DE LA POMME (*Grapholita prunivora*)

Pour utilisation sur des fruits à pépins, fruits à noyau, noix et noix cendrées

AGRICOLE
DISPOSITIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION AVERTISSEMENT - IRRITANT CUTANÉ

GUARANTIE:	(E,E)-8,10-Dodécadien-1-ol	62,76 %
	1-Dodécanol	9,92 %
	1-Tétradécanol	2,00 %
	Acétate de Z-8-Dodécène-1-yle	15,92 %
	Acétate de E-8-Dodécène-1-yle	1,16 %
	Z-8-Dodécéné-1-ol	0,22 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 29352 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 400 diffuseurs par paquet (chaque diffuseur contient 458,72 mg de phéromone pour un total de 183,5 g de phéromone par paquet)

PACIFIC BIOCONTROL CORPORATION

14615 NE 13th Court, Suite A
Vancouver, Washington 98685 USA
Téléphone: 360-571-2247

MODE D'EMPLOI

IL EST TRÈS IMPORTANT QUE ISOMATE-CM/OFM TT SOIT APPLIQUÉ TEL QU'INDIQUÉ.

Les producteurs utilisant ce produit doivent maintenir des registres détaillés des dommages encourus à l'intérieur de leur verger. Le dépistage précis des populations adultes est essentiel puisque le mode d'utilisation d'ISOMATE-CM/OFM TT est très différent du mode d'utilisation des insecticides conventionnels à large spectre homologué pour le contrôle de la carpocapse de la pomme et de la tordeuse orientale du pêcher. La réussite du programme de lutte avec ISOMATE-CM/OFM TT dépend de la discussion continue avec les experts en lutte intégrée, les conseillers horticoles et les représentants des compagnies.

CULTURES: Pommes, poires, coing et d'autres fruits à pépins; pêches, nectarines, abricots, pruneaux, prunes, cerises et d'autres fruits à noyau; noix, et noix cendrées.

ORGANISMES NUISIBLES: Carpocapse de la pomme (*Cydia pomonella*), tordeuse orientale du pêcher (*Grapholita molesta*), petit carpocapse de la pomme (*Grapholita prunivora*).

DOSE D'EMPLOI: 500 diffuseurs par hectare (200 diffuseurs par acre). Doubler la dose de diffuseurs en bordure du verger.

APPLICATION: Placer les distributeurs sur les branches latérales dans le tiers supérieur de l'arbre. Appliquer les distributeurs uniformément dans le secteur traité.

PÉRIODE D'UTILISATION: Installer les diffuseurs avant l'émergence des papillons adultes au printemps. Dans des variétés de culture tardive ayant de fortes populations de parasites, une deuxième application peut être nécessaire. Consulter un représentant Pacifique de Biocontrol pour la longévité prévue de distributeur dans votre secteur. Si une deuxième application est nécessaire, consulter votre conseiller horticole local ou un consultant en lutte antiparasitaire pour déterminer la période d'application.

NOTE: ISOMATE-CM/OFM TT réduit l'accouplement des organismes nuisibles ciblés. La migration des papillons nocturnes femelles fécondées à partir des vergers adjacents réduira le niveau de contrôle. Contrôler par:

- Traitement des sources extérieures d'infestation avec de l'ISOMATE-CM/OFM TT.
- Traitement des sources extérieures d'infestation avec un insecticide homologué.
- Traitement du verger traité avec la phéromone avec un insecticide homologué.

Il est plus efficace de traiter toute la zone. Des applications supplémentaires d'un insecticide homologué sont conseillées quand ISOMATE-CM/OFM TT est employé dans les vergers ayant de fortes populations de parasites. Tous les insectes nuisibles doivent être suivis de façon à ce que des insecticides conventionnels puissent être appliqués au moment opportun.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

N'ouvrir les enveloppes de papier d'argent que lorsque prêt à utiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Irritant pour la peau. **ÉVITER** le contact avec la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes, des chaussures et des chaussettes. Se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau potable ou les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Éviter la contamination des produits destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des diffuseurs utilisés ou inutilisés.
Ne pas jeter les diffuseurs, dans ou près des étendues d'eau.

ENTREPOSAGE:

Entreposer les paquets de diffuseurs non-ouverts à une température inférieure à 4°C dans un endroit sec.

ÉLIMINATION:

Les diffuseurs inutilisés qui ne peuvent pas être utilisés selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette doivent être éliminés conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS:

Éliminer les contenants vides et les enveloppes de papier d'argent conformément à la réglementation provinciale.

GÉNÉRAL:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))

